



Documentation Technique de Référence

Chapitre 8 – Trames-type

**Article 8.13 – Trame-type du Contrat d'Accès au Réseau
Public de Transport pour les Producteurs :**

Conditions Particulières Communes

Version applicable à compter du XX XX 202X

**CONTRACTANTS****RTE Réseau de transport d'électricité**

Immeuble WINDOW, 7C, Place du Dôme,
92073 Paris La Défense CEDEX

Société Anonyme à conseil de surveillance
et directoire au capital de 2 132 285 690 €
Identifiant TVA : FR19444619258
Siren : 444 619 258 RCS Nanterre
NAF : 35.12Z Transport d'Electricité
Représenté par : [nom prénom]
En qualité de : Chef du Pôle Accueil Contrats
Données Clients [nom du Pôle]
Ci-après désigné « RTE »

[dénomination sociale]**[adresse du siège social]**

Société XXXXX
au capital de X €
Identifiant TVA : FRXXXXXXXXXX
Siren : XXX XXX XXX RCS XXXXX
NAF : XXXX
Représenté par : [nom prénom]
En qualité de : XXXXXX
Ci-après désigné « Le Client »

OBJET

Conditions Particulières Communes du Contrat d'Accès au Réseau Public de Transport pour un Producteur

CART n° XXXX [reprenant à la fin le n° compte de contrat]

[Les remarques entre crochets ont pour but d'expliquer comment remplir et/ou compléter les champs à renseigner.
Elles n'apparaissent pas dans la version à signer par le Client.]

DUREE

Le Contrat prend effet le 01/XX/20XX pour une durée indéterminée.

INTERLOCUTEURS**Pour RTE**

Pôle Accueil Contrats Données Clients

Adresse postale : [RTE – Adresse de
l'Unité]

Tél :
e-mail :

Pour le Client

[Prénom, Nom, qualité]

Adresse postale :

Tél :
e-mail :

SIGNATURES

[En cas de signature électronique : contrat à signer uniquement en page de garde]

En cas de signature manuscrite : contrat à signer en double exemplaire ; parapher chaque page]

Pour RTE

Date :
Nom et qualité du signataire :

Pour XXX

Date :
Nom et qualité du signataire :



1. Sommaire

1.	SOMMAIRE	3
2.	PERIMETRE CONTRACTUEL ET OBJET	4
2.1	Périmètre contractuel	4
2.2	Objet	4
3.	CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT	5
	ANNEXE 1 : LISTE DES SITES DE PRODUCTION	7

2. Périmètre contractuel et objet

2.1 Périmètre contractuel

Le Contrat d'Accès au Réseau Public de Transport d'électricité (CART) pour les Installations de Production raccordées à ce réseau comprend les pièces suivantes, dont le Client reconnaît avoir pleinement connaissance et dont il déclare accepter sans réserve toutes les dispositions :

- Les Conditions Particulières qui comprennent :
 - o Les présentes Conditions Particulières Communes qui traitent, pour l'ensemble des Sites de production d'un même Client raccordés au Réseau Public de Transport (RPT), les conditions de facturation et de paiement ;
 - o Les Conditions Particulières applicables à chaque Site (les Conditions Particulières Site) dont l'objet est de définir les conditions techniques, juridiques et financières de l'accès du Client au Réseau Public de Transport (RPT) en vue de l'Injection d'énergie électrique dudit Site ;
 - o Le cas échéant, les Conditions Particulières Site EMR pour les AO3 et AO suivants, qui concernent spécifiquement les Sites de Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable implantées en mer (aussi appelées Energies Marines Renouvelables ou EMR) ayant fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence prévue à l'article L.311-10 du code de l'énergie pour lesquelles un avis d'appel public à concurrence a été publié au Journal officiel de l'Union européenne après le 1^{er} janvier 2016, et aux termes de laquelle le producteur ne choisit pas l'emplacement de la zone d'implantation du parc (appels d'offres n° 3 et suivants) ;
- Les Conditions Générales ;
- Et leurs Annexes.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

Ces pièces constituent l'intégralité et l'exclusivité de l'accord des Parties quant à leur objet.

Afin d'assurer un accès transparent et non discriminatoire au RPT à ses utilisateurs et en application de l'article 14 du cahier des charges de concession du RPT, le modèle du présent contrat a été soumis à concertation avec les acteurs avant leur consultation, puis à approbation par la CRE. La CRE l'ayant approuvé et demandé à RTE de le publier pour l'appliquer en l'état de la même façon à tous les utilisateurs, aucune modification, rature ou surcharge ne doit être apportée aux conditions générales, ni aux présentes conditions particulières par le Client.

Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

2.2 Objet

Les présentes Conditions Particulières Communes ont pour objet de définir les conditions de facturation et de paiement pour l'ensemble des Sites visés en Annexe 1.

3. Conditions de facturation et de paiement

3.1 Conditions générales de facturation par RTE

3.1.1 Identité du payeur de la facture

Adresse de facturation (nom et adresse) :

.....
.....
.....

Mail (contact comptabilité) :

[Optionnel, en cas de délégation de paiement]

Autre destinataire de la facture (nom et adresse) :

.....
.....
.....

3.1.2 Conditions de paiement

Le Client opte pour :

- ☐ Le paiement par chèque sous 15 Jours ;
- ☐ Le paiement par virement sous 15 Jours ;
- ☐ Le mandat de prélèvement à Jours

Dans ce cas, il transmet à RTE un mandat de prélèvement, dûment complété et signé.

Le prélèvement ne sera effectif qu'à réception par RTE d'un mandat SEPA dûment complété et signé. A défaut de réception du mandat SEPA avant facturation, RTE adressera au Client une facture à régler par virement sous 15 (quinze) Jours.

[A ajouter si le Client opte pour le paiement minoré ou majoré par prélèvement]

Comme indiqué aux Conditions Générales, les valeurs de p_1 et p_2 sont publiées sur le site internet de RTE et communiquées au Client en cas de changement à l'initiative de RTE.

3.1.3 Modalités de mise à disposition de la facture

Le Client opte pour l'envoi de la facture :

- ☐ Par courrier ;
- ☐ Par mail (facture électronique) à l'adresse suivante : (*)

(*) En cas de modification ultérieure, le Client devra transmettre l'information à son interlocuteur commercial RTE.



CART n° [à renseigner]

3. 2 Conditions générales de facturation par le Client

Nom et adresse du payeur de la facture :

RTE, Réseau de Transport d'Electricité

[Indiquer l'adresse de facturation]

.....
.....
.....

Mail (contact comptabilité) :



Annexe 1 : Liste des Sites de Production

Sites de Production